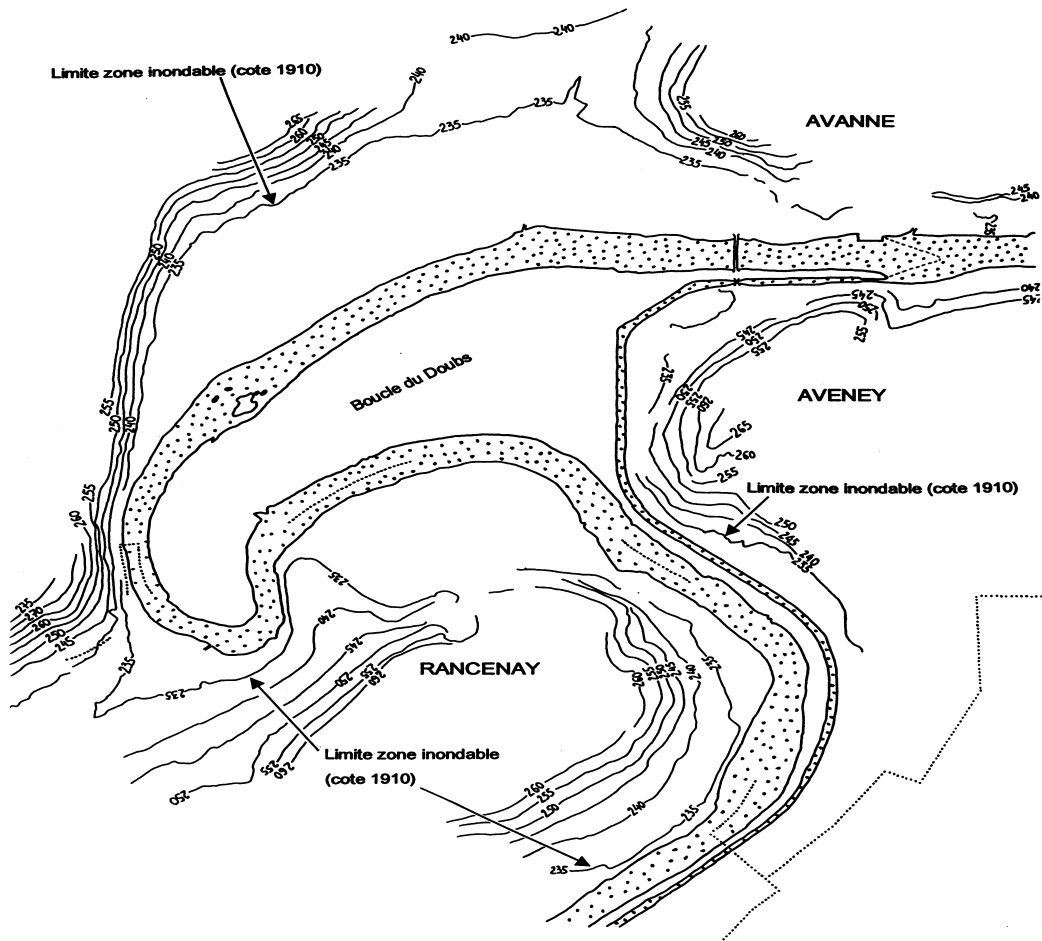


# AVANNE-AVENEY

# BULLETIN MUNICIPAL



Septembre 1998

# SOMMAIRE

L'ÉDITO DU MAIRE .....	3
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 1998.....	4
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 1998.....	6
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 1998.....	13
NOUVEAUX SENS DE CIRCULATION .....	19
VIE ASSOCIATIVE.....	20
SALLE DES JEUNES .....	20
UNION SPORTIVE AVANNE-AVENEY .....	20
QUELQUES NOUVELLES .....	23
INFORMATIONS PRATIQUES .....	24
CONCILIATEUR DE JUSTICE .....	24
INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES.....	24
RECENSEMENT MILITAIRE.....	24
FÊTE DU SPORT LES 26 ET 27 SEPTEMBRE 1998 .....	25

## **L'ÉDITO DU MAIRE**

### **S'EFFORCER DE RESTER MAITRE DE SON DESTIN**

*Nul ne peut ignorer que la gestion du quotidien constitue la charge première d'un Conseil Municipal et plus encore d'un Maire.*

*Au-delà de cette mission, il est indispensable d'anticiper sachant que si "gérer c'est aussi prévoir", cela concerne les évolutions, les attentes et les contraintes d'une société qui construit son avenir de manière souvent "imprévisible".*

*Dans une Commune, les grandes orientations de l'aménagement et les évolutions projetées sont inscrites dans le plan d'occupation des sols (POS) qui définit les règles d'urbanisme associées au projet communal.*

*Chargé de conduire la révision de l'ancien POS, le Conseil Municipal doit intégrer dans sa réflexion les évolutions, à choisir ou à subir, concernant les vingt prochaines années.*

*La facilité aurait du nous conduire à faire "l'impasse" d'une décision concernant le devenir de la Boucle du Doubs. Nous avons choisi de mener une réflexion approfondie et pris la décision de trancher au risque de s'exposer à la critique. Aujourd'hui, les instances intercommunales seraient en mesure d'imposer à la Commune un cadre de développement qui ne lui convient pas et cela paraîtrait intolérable.*

*Cependant, parfois les contraintes quotidiennes refont surface :*

*Ainsi, en l'attente des travaux de rénovation du Pont, le Président du Conseil Général nous informe que le tonnage autorisé sur le pont est réduit à 3,5 T (à compter d'aujourd'hui).*

*D'autre part le début du chantier de reconstruction des réseaux d'assainissement d'Aveney (Rue Paillard, de Beure, du Halage) est programmé le 15 octobre 98.*

*Nous espérons que chacun manifesterà compréhension et tolérance face à ces désagréments temporaires annonciateurs de progrès pour le village.*

*Le Maire  
JP TAILLARD*

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 1998

Ce compte rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

Convocation : le 4 juillet 1998

Affichage : le 4 juillet 1998

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.M., CLER R., CORNUT R., DE CONTO P.,  
M. GAGNEPAIN C, MM. LACHAT J., LEJAEGER R., MARTIN R., MEREDÉZ J.,  
ROUILLAUD M., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., M. TAILLARD J.P.

Absents : Mme DE SEDE D., MM. LAYAT A., ROY J., Mlle GROSERRIN A.,  
Mme HANSMANÉL M.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel ROUILLAUD

La séance est ouverte à 19h00

## ORDRE DU JOUR

### **1. DÉCLASSEMENT DU CD 106 ET LES COMPENSATIONS FOURNIES PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU DOUBS**

Faisant suite au projet de déclassement du CD 106, assorti de compensations financières, le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Président du Conseil Général du Doubs qui précise les propositions de contreparties allouées.

Ainsi que cela a été évoqué lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal, les compensations se résument en deux points :

- ↳ "un renouvellement de la couche de surface sur la chaussée de la rue de l'Église"
- ↳ "à titre exceptionnel et compte tenu des travaux de sécurité envisagés dans la traversée de l'agglomération, le Département financera partiellement la réalisation du giratoire sur le CD 106E, à hauteur du cimetière".

L'engagement financier du Département est d'environ 543.000 F. TTC.. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord quant aux termes de cette proposition faite par le Conseil Général du Doubs.

### **2. FONDS DE SOLIDARITÉ AU LOGEMENT**

Le Département gère un fonds de solidarité pour le logement, destiné à venir en aide aux personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement.

Ainsi que cela a été réalisé depuis plusieurs années, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à ce fonds de solidarité sur la base de 4 francs par habitant.

### **3. AFFECTATION DE NOMS DE RUE**

En raison de l'avancement des travaux dans le Lotissement "Des Cerisiers", il est impératif d'affecter des noms aux deux rues. Les noms retenus sont les suivants :

- ↳ **rue des griottes**
- ↳ **rue des bigarreaux**

### **4. MARCHÉ POUR LA RÉNOVATION DE LA RUE DE L'ÉGLISE**

Faisant suite à la Commission des marchés réunie en Mairie le 2 juillet 1998, le Maire informe le Conseil Municipal du choix fait par la Commission : huit dossiers de candidatures ont été présentés. Celle de la Société SOCARMO n'a pas été retenue. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ce choix de candidats.

La deuxième étape de l'appel d'offres sera lancée fin juillet et la Commission des marchés se réunira le mercredi 26 août 1998 à 17 heures pour décider qui assurera les travaux, dans une perspective de début des travaux le 15 septembre 1998.

### **5. CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR L'ASSAINISSEMENT RUE RENÉ PAILLARD, RUE DE BEURE ET RUE DU HALAGE À AVENEY**

Faisant suite à une pré-étude réalisée par la D.D.A.F., une consultation des entreprises sera organisée à la fin de l'été, en vue du démarrage du chantier en novembre. La D.D.A.F. se propose d'assurer la maîtrise d'oeuvre du chantier pour un taux de rémunération de 5,58 %, soit environ 50.000 Frs TTC.. Le montant total des travaux est évalué à environ 886.000 Frs TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient cette proposition de maîtrise d'oeuvre.

### **6. TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES**

Sur requête du Préfet, un tirage au sort des jurés est organisé en séance publique. Trois personnes doivent être choisies par tirage au sort sur la liste électorale actuelle, sous réserve qu'elles aient atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile 99 :

- ↳ n° 1 Mme GROSERRIN Nicole épouse CHATELAIN
- ↳ n° 2 Mlle MOUGIN Séverine
- ↳ n° 3 M. GENEVOIS Fabien

La séance est levée à 20h00.

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 1998

Ce compte rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

**Convocation** : le 22 août 1998

**Affichage** : le 22 août 1998

**Présents** : MM. BARGOT J.M., CLER R., CORNUT R., DE CONTO P., DE SEDE D., M. GAGNEPAIN C, Mlle GROSPERRIN A., Mme HANSMANNEL M., MM. LAYAT A., LACHAT J., LEJAEGER R., MARTIN R., MEREDÉZ J., ROUILLAUD M., ROY J., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., M. TAILLARD J.P.

**Absents** : M. AUBRY P. représenté par Mme SATORI M.A.

**Secrétaire de séance** : Mademoiselle GROSPERRIN Annie

La séance est ouverte à 20h30

## **ORDRE DU JOUR**

### **I. URBANISME**

#### **I.1 - Permis de lotir « Champs-Bellan »**

##### **a) Décision du Conseil**

Faisant suite à l'analyse de ce dossier avec les Adjoints, et à une réunion de travail avec tous les services concernés, le Maire propose au Conseil Municipal de délivrer le permis de lotir du lotissement « Champs-Bellan ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le permis.

##### **b) Convention de transfert des voiries et réseaux du lotissement**

Le Maire propose au Conseil Municipal un projet de convention entre le promoteur et la Commune, analogue à celui établi à l'occasion de la création du précédent lotissement. Cette convention précise que les voiries et réseaux du lotissement seront susceptibles d'être transférés à la Commune, à l'issue d'une période de 4 ans qui prend origine à la date de déclaration d'achèvement de travaux de la dernière villa, pour autant que les réseaux soient attestés conformes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

#### **I.2 - Acquisitions de terrains par la Commune**

##### **a) Prolongement de la rue de l'École : voirie**

Faisant suite à des échanges de courriers et diverses rencontres avec la famille DESCOLLONGE, organisées depuis août 97, le principe d'une cession à la Commune d'une bande de terrain située sur la parcelle 459 a été accepté par le propriétaire.

L'acquisition de ce terrain est nécessaire afin de prolonger la rue de l'École jusqu'à la rue des Chaseaux, conformément au projet inscrit dans le Plan d'Occupation des Sols.

La proposition de transaction se résume ainsi :

↳ **Achat par la Commune d'une surface approximative de 220 m<sup>2</sup> au prix de base défini par le Service des Domaines.**

↳ **Réalisation par les employés communaux d'une clôture «modeste» constituée d'un grillage fixé sur des pieux avec un portillon piéton en remplacement de la haie qui sera enlevée.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat d'acquisition de cette parcelle dans les conditions évoquées, sachant que la Commune prend en charge les frais d'acte et de bornage.

#### **b) Grande Rue : voirie**

Le Maire informe l'Assemblée que la Société MESNY accepte le principe d'une cession à la Commune d'une partie des parcelles C253 et C255, en vue de procéder à l'élargissement de la Grande rue.

Cette partie concerne les surfaces situées à l'extérieur des clôtures de la propriété, en limite de la rue. La cession serait faite au prix d'achat défini par le Service des Domaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat d'acquisition d'une partie de ces deux parcelles, sachant que la Commune prend en charge les frais de bornage et d'acte.

#### **I.3 - Affaire NACHIN : désignation d'un avocat chargé de défendre les intérêts de la Commune**

Le Tribunal Administratif a rejeté la requête de Monsieur NACHIN envers la Commune. Monsieur NACHIN a porté l'affaire devant la Cour d'Appel du Tribunal Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à désigner un Avocat pour défendre les intérêts de la Commune devant la Cour d'Appel du Tribunal Administratif.

## **II. INTERCOMMUNALITE**

#### **II.1 - Syndicat Mixte de Transports du Grand Besançon : adhésion des Communes de Busy et Vorges les Pins**

Les Services du Préfet sollicitent la Commune en vue d'autoriser l'adhésion des Communes de Vorges les Pins et Busy au Syndicat Mixte des Transports du Grand Besançon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette adhésion.

#### **II.2 - Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine : nouvelles commissions**

Faisant suite aux précédents travaux de commission par spécialité, le S.D.A.B. décide d'organiser un travail sous forme de nouvelles commissions dans une approche « transversale ». La Commune sera représentée ainsi :

- |   |                |
|---|----------------|
| 1. Commission Capitale Régionale                          | : Joël ROY     |
| 2. Commission Solidarité et Vie Locale                    | : Jean LACHAT  |
| 3. Commission Qualité de Vie                              | : Jean MEREDÉZ |
| 4. Commission Développement Durable, Économique et Social | : Régis CORNUT |

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

### III. ORDURES MÉNAGÈRES

#### III.1 - Traitement des ordures ménagères : évolutions projetées

Actuellement le traitement des ordures ménagères d'Avanne-Aveney est réalisé par incinération à Besançon. Depuis quelques mois, le District a créé une « structure » chargé de gérer le traitement des ordures ménagères collectées, dans un très grand périmètre, qui va au-delà de l'agglomération bisontine. Le « Sybert » aura pour mission d'organiser aussi bien l'incinération que la valorisation des déchets triés.

Dans quelques mois le « Sybert » prendra en charge la centrale d'incinération de Besançon, actuellement en début de rénovation.

#### III.2 - Collecte des ordures ménagères : adhésion à un syndicat intercommunal de collecte des ordures

Actuellement, la Commune contractualise avec une Société privée pour le ramassage des ordures.

Cette activité reste à l'initiative des Communes qui auront, à terme, à choisir un mode de collecte avec ou sans tri sélectif à la source.

Par ailleurs, il sera beaucoup plus difficile pour les Communes de contractualiser avec un prestataire hors d'un groupement de Communes.

Le Maire propose au Conseil Municipal de participer à la création du « Syndicat Intercommunal à vocation multiples de BOUSSIERES pour son activité des déchets ». La vocation de ce Syndicat concerne principalement :

- ↳ **Les consultations et le choix des prestataires de collecte**
- ↳ **Le suivi et la gestion de la collecte**
- ↳ **L'étude et les choix des modes de collecte les mieux adaptés aux Communes concernées**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'adhésion au SIVOM de Boussières de la Commune d'Avanne-Aveney pour autant que la Commune dispose de quatre pouvoirs dans le SIVOM.

### IV. TRAVAUX « RUE DE L'ÉGLISE »

#### IV.1 - Marché : décision de la commission d'appel d'offres

La réunion de la Commission d'appel d'offres concernant le marché d'aménagement de la rue de l'Église, réunie le mercredi 26 août 98 à 17h00, a examiné six dossiers de candidatures.

Le dossier retenu est celui de la Société **STD-C.G.E.V. - DOMON**, pour un montant de 1.296.229 ,90 F.H.T (meilleure offre).

Le Maire informe les Conseillers qu'il procède au choix de l'entreprise proposée par la commission. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ce choix et autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché.

D'autre part, le Maire précise au Conseil Municipal que l'entreprise est astreinte au respect de la date de démarrage des travaux qui lui était imposée, à savoir le 14 septembre 98.

#### IV.2 - Choix du prestataire de coordination sécurité

La loi impose que soit retenu un coordonnateur pour les missions de sécurité du chantier, car il y a eu passation de marché.

Après consultation de plusieurs prestataires, le Maire propose de retenir la Société P.M.M. à Dole, qui fait la meilleure offre financière pour un montant de 11.577,60 Frs TTC.

Les autres sociétés consultées sont la SOCOTEC et Pierre SEGUIN.

Vote du Conseil, 18 voix pour et une abstention.



### **IV.3 - Enfouissement des réseaux aériens**

Il paraissait souhaitable d'envisager la mise en souterrain des réseaux aériens EDF et France Télécom, situés entre la Maison Chofardet et la Maison Niogret. Une étude technique détaillée a été réalisée par EDF et France Télécom afin de définir le coût de cette opération. EDF n'accepte aucune prise en charge des frais, tandis que France Télécom accepte une prise en charge de 25 %.

Le devis global de cette opération se monte à environ 610.000 Frs et correspond à la dépose de quatre poteaux électriques et deux poteaux téléphoniques.

En raison du coût de cette opération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que cette dépense ne peut être considérée comme prioritaire.

### **IV.4 - Planning des travaux : information et réunion avec les riverains**

Une réunion d'information et de mise au point détaillée concernant l'organisation et les contraintes de ce chantier est prévue pour tous les habitants de la rue de l'Église (entre cimetière et église), le lundi 7 septembre 98 à 18h00 en Mairie. Chaque riverain recevra une invitation par courrier.

## **V. EAU - ASSAINISSEMENT**

### **VI.1 - Eau : incident réseau famille Froidevaux**

Gaz et Eaux nous confirme qu'une surconsommation a été observée à l'occasion de cette fuite. Une consommation de 104 m<sup>3</sup> a été constatée, alors que la consommation moyenne est de 48 m<sup>3</sup>.

Proposition est faite de dispenser la famille Froidevaux du paiement de la taxe d'assainissement sur les m<sup>3</sup> correspondants à la fuite estimée soit : 56 m<sup>3</sup>.

Vote du Conseil à l'unanimité.

### **VI.2 - Eau : création d'un réseau d'eau pour alimenter les villas situées entre le Doubs et le Canal**

Les propriétaires des villas concernées utilisent des puits individuels pour l'alimentation en eau potable. Les résultats actuels des analyses montrent très clairement que l'eau n'est plus consommable.

La distribution d'eau sur ce secteur est effectuée sous la responsabilité du Syndicat de la Haute Loue qui a la charge des investissements de réseaux (Commune d'Aveney).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter le Syndicat de la Haute Loue en vue de la création urgente de ce réseau (dépenses estimées à 175.000 Frs).

### **VI.3 - Enfouissement de réseaux téléphoniques sur Aveney**

Dans le cadre des travaux d'assainissement de la rue René Paillard, programmés pour novembre/décembre 98, demande a été faite auprès de France Télécom en vue de chiffrer les coûts d'enfouissement des réseaux téléphoniques de la rue (pour le secteur concerné). Le montant du devis est d'environ 35.000 Frs.

En regard du coût de l'opération qui ne concerne pas les réseaux électriques et sachant, qu'à l'heure actuelle, le projet de restructuration de la rue Paillard n'a pas fait l'objet d'études suffisantes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que cette opération est reportée en vue d'une décision ultérieure.

## **VI. TRAVAUX DIVERS**

### **VI.1 - Voirie rue du Café - rue Saint Vernier : information**

En vue d'aménager la rue du Passage au droit de la rue du Café et de la rue Saint Vernier, les employés municipaux ont réalisé la pose de bordures de trottoir, de regards d'évacuation d'eau. Ainsi

la rénovation de ces rues sera faite en conformité avec les échanges de terrains, destinés à améliorer la circulation au voisinage du Moulin.

### VI.2 - Diagnostic amiante : bilan de l'expertise

Conformément aux exigences légales, la Commune avait confié à la Société SOCOTEC le diagnostic amiante de tous les bâtiments municipaux. L'expert informe la Commune qu'en l'attente de son rapport détaillé, on doit considérer qu'aucune présence d'amiante n'a été détectée, en regard des critères imposés par la loi.

### VI.3 - Démolition - reconstruction des locaux SARIA : décision du Préfet - début des travaux

- 1 - Le permis de construire a été accordé par la Commune
- 2 - L'enquête publique est terminée avec un avis favorable
- 3 - Le Préfet a pris un arrêté autorisant la réalisation de ce site classé
- 4 - Les travaux de démolition de l'ancienne maison d'habitation sont en cours
- 5 - L'enfouissement de la ligne E.D.F. haute tension est en cours
- 6 - Les travaux de construction de la nouvelle installation démarreront prochainement

## VII. FINANCES

### VII.1 - Coût de scolarité pour l'année 97/98

Après information concernant les dépenses totales faites par la Commune pour le fonctionnement du Groupe Scolaire pour l'année 1997/1998, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avalidé les coûts réactualisés soit :

- ⌘ 2.080 francs pour un élève du primaire
- ⌘ 5.280 francs pour un élève de maternelle

### VII.2 - Délibérations budgétaires modificatives

a) Le Maire fait part au Conseil Municipal que des factures sont en instance de paiement pour des travaux supplémentaires d'assainissement et qu'il y a lieu d'ouvrir des crédits supplémentaires :

- compte 2315 pour un montant de **12.000,- F.** (facture LACOSTE,)
- compte 001/2315 rue de l'Église pour un montant de **10.000,- F.**  
(factures LACOSTE GAZ et EAUX ANDRE )

Ces dépenses supplémentaires seront équilibrées par une recette supplémentaire d'investissement au compte 1318 se rapportant au Plan d'Aménagement d'Ensemble.

Vote du Conseil Municipal, 18 voix pour et une abstention.

b) Le Maire informe que des travaux de réfection de voirie sont effectués et seront pris en compte en investissement au compte 2315 opération 130 voies et réseaux .

Il y a donc lieu de transférer à ce compte, des crédits prévus au budget en fonctionnement compte 61523 Entretien voies et réseaux pour un montant de 120.000,- F.

Vote du Conseil Municipal, 18 voix pour et une abstention

c) Suite à l'ouverture des plis concernant les travaux de la rue de l'Église, le budget affecté à cette opération doit être réactualisé (honoraires, coordinateur...).

Le Maire propose d'ouvrir un crédit supplémentaire de **688.000,- F.** au compte 2315 opération

05

voirie rue de l'Église pris sur les comptes suivants :

- 2315 - immob en cours inst.tech .	100.000 F.
- 2315 - opér. 13 aménagement terrain de sport	58.000 F.
- 2315 - opér. 136 aménagement Mairie	200.000 F.
- 020 - dépenses d'investissement imprévues	200.000 F.
- 022 - dépenses de fonctionnement imprévues	130.000 F.

Vote du Conseil Municipal, 18 voix pour et une abstention.

## **VIII. INFORMATIONS DIVERSES**

### **VIII.1 - Transports scolaires écoles maternelles et primaires : formule transitoire 98/99**

Le Conseil Général du Doubs a pris la décision de modifier les transports scolaires communaux (conformément à une loi de 1993 qui autorise cette formule). Dorénavant, la mission est confiée au T.G.B. qui recrute des transporteurs par voie d'appel d'offres. Ainsi, le service de transport scolaire de la Commune est condamné à disparaître dès juillet 98.

Une demande a été faite auprès du Conseil Général du Doubs en vue d'obtenir le prolongement du service de transport scolaire communal pour l'année 98/99. Dès juillet 99, ce service de transport scolaire municipal sera donc dissout.

Cette nouvelle formule, décidée par le Conseil Général du Doubs, fait référence à des règles nouvelles, en particulier en ce qui concerne le périmètre de ramassage.

Dès septembre 99 seuls les enfants, situés au-delà d'une distance de 3 km par rapport à l'école ou dans la Commune de regroupement pédagogique, seront transportés.

Ainsi, pour l'année 98/99, la formule dérogatoire par laquelle le service de transport scolaire est maintenu, au niveau de la Commune, ne pourra pas être pris en charge par le Département à son coût réel, mais à un coût estimé nettement inférieur au coût d'exploitation.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de maintenir ce fonctionnement exceptionnel pour l'année 98/99, sachant que la dotation du T.G.B. est très inférieure au coût réel (pour la Commune).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du maintien de ce fonctionnement pour l'année 98/99.

### **VIII.2 - Personnel : prolongement du contrat de Mme EVARISTO Marie**

Le Maire fait part au Conseil Municipal du surcroît de travail que connaît le secrétariat de Mairie et propose le renouvellement du contrat de travail de Mme EVARISTO Marie pour une période de trois mois, au statut d'Agent Administratif auxiliaire à dater du 26 octobre 98.

Vote du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **VIII.3 - Un nouveau Receveur à la Poste**

Un nouveau Receveur, Monsieur HUDELOT, prend ses fonctions à partir du 1er septembre 1998. Dans l'immédiat, Monsieur Jean-Pierre CUNIN reste locataire de l'appartement de la Poste.

### **VIII.4 - Désignation des «Grands Électeurs» pour les sénatoriales**

Le Préfet convoque le Conseil Municipal en vue de désigner par voix d'élection les «Grand Électeurs» pour les sénatoriales, le vendredi 4 septembre 98 à 18h30 en mairie.

Peut être candidat, tout habitant inscrit sur la liste électorale du village. Six postes de titulaires sont à choisir.

### **VIII.5 - Réunion des commissions municipales concernant le «devenir de la Boucle du Doubs»**

Depuis de longues années, des projets d'aménagement de la Boucle du Doubs ont été évoqués, sans que jamais décision soit prise. A ce jour, de nombreuses échéances obligent la Commune à annoncer clairement la destination ultérieure de tous les terrains situés dans la Boucle du Doubs, même si ce projet devait ne prendre forme que dans plusieurs décennies.

En effet, le Département a engagé une réflexion concernant la création de bases de loisirs aquatiques.

Le Préfet doit présenté au Gouvernement «un projet de développement durable de la vallée Saône-Rhin». Par ailleurs, le Plan d'Occupation des Sols de la Commune est en cours de révision et le Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine est lui aussi en cours de révision.

Ainsi, la Commune doit réfléchir, définir et afficher ses ambitions très rapidement sous peine de se voir imposer pour les vingt prochaines années un cadre de développement qui ne lui convient pas.

Depuis plus d'une année les élus ont engagé une réflexion approfondie concernant d'une part les axes d'évolutions généraux du village et d'autre part le devenir de la Boucle du Doubs.

Prochainement, je demanderai aux élus de délibérer afin de «concrétiser» les objectifs communaux et les faire avaliser au niveau inter-communal.

Auparavant il est essentiel qu'un débat s'instaure localement avec tous ceux qui se sont engagés dans les diverses commissions Municipales.

Une réunion de travail aura lieu le mercredi 2 septembre 98 à 18h30 en Mairie avec tous les membres des Commissions.

### **VIII.6 - Pont sur le Doubs**

Conformément aux engagements pris par le Département, et en raison de l'état de dégradation évidente du pont sur le Doubs, le Président du Conseil Général du Doubs a pris la décision de faire réduire le tonnage sur le pont à une valeur de 3t5 (en attendant le début des travaux). L'arrêté sera publié dans les prochains jours.

### **VIII.7 - Prochain Conseil Municipal**

Vendredi 4 septembre 1998 à 19h00.

La séance est close à 23h50.

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 1998

Ce compte rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

**Convocation** : le 27 août 1998

**Affichage** : le 27 août 1998

**Présents** : MM. AUBRY P., BARGOT J.M., CLER R., CORNUT R., DE CONTO P. Mme DE SEDE D., Mlle GROSPERRIN A., Mme HANSMANNEL M., MM. LACHAT J., LAYAT A., LEJAEGER R., MARTIN R., MEREDÉZ J., ROY J., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., M. TAILLARD J.P.

**Procuration** : M. GAGNEPAIN C. représenté par M. MEREDÉZ J.

**Absent** : M. ROUILLAUD

**Secrétaire de séance** : Monsieur Patrick AUBRY

La séance est ouverte à 18h30

## ORDRE DU JOUR

### I. ELECTIONS SENATORIALES « GRANDS ELECTEURS »

#### I.1 - Délégué titulaire de la Commune associée d'Aveney

☞ Monsieur Jean LACHAT 3 voix

#### I.2 - Délégués titulaires d'Avanne-Aveney

☞ Monsieur Jean-Pierre TAILLARD 18 voix  
☞ Monsieur Régis CORNUT 18 voix  
☞ Monsieur Patrick AUBRY 17 voix  
☞ Monsieur André LAYAT 17 voix  
☞ Monsieur Joël ROY 17 voix

#### I.3 - Délégués suppléants d'Avanne-Aveney

☞ Monsieur René MARTIN 18 voix  
☞ Mademoiselle Annie GROSPERRIN 18 voix  
☞ Madame Marie-Ange SATORI 18 voix  
☞ Monsieur Robert LEJAEGER 18 voix  
☞ Monsieur Philippe SARRAZIN 17 voix

## **II. PERSONNEL**

### **II.1 - Départ en retraite de Mme Annie BOUGNON**

Le Maire informe l'Assemblée que Madame BOUGNON assurait un service hebdomadaire de 13h15 dans des tâches de ménage et entretien des bâtiments municipaux :

- Mairies d'Avanne et d'Aveney
- Ecole d'Avanne
- Cabines téléphoniques...

Information a été faite dans le bulletin municipal, en vue de recueillir des candidatures pour assurer le remplacement de Madame BOUGNON

a) Sachant que Madame LALARME assure actuellement 9 heures par semaine, au vu des autres candidatures présentées, le Maire propose au Conseil Municipal de confier à Madame LALARME le remplacement partiel de Madame BOUGNON, à hauteur de 10 heures par semaine. Ainsi, le nouveau service de Madame LALARME sera porté à 19 heures.

b) Sachant que Madame MERLI assure actuellement 22h30 par semaine, au vu des autres candidatures présentées, le Maire propose au Conseil Municipal de confier à Madame MERLI le remplacement partiel de Madame BOUGNON, à hauteur de 3 heures par semaine. Ainsi, le nouveau service de Madame MERLI sera porté à 25h30.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.  
Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il prendra un arrêté modificatif correspondant.

### **II.2 - Départ en retraite de M. Bernard CHAMBELLAN**

Le Maire informe l'Assemblée qu'à l'occasion d'un précédent Conseil Municipal, un profil de poste a été défini ainsi qu'un mode de recrutement

Faisant suite à diverses périodes d'essais pour des activités similaires au niveau de la Commune et après avoir pris avis de différents adjoints concernés par les activités d'entretien en Commune, le Maire propose au Conseil Municipal de recruter, Alain Piquard, à partir du 7 septembre 98, dans la fonction de Agent stagiaire de la Fonction Publique Territoriale.

L'activité qui lui sera confiée à raison de 39 heures par semaine, se définit ainsi :

- Agent d'entretien, aussi bien pour des travaux extérieurs que pour de la maintenance technique des bâtiments et des équipements communaux : espaces verts, travaux de peinture, électricité, plâtrerie.
- Coordination des travaux des autres agents d'entretien, achat de fournitures, suivi des incidents techniques sur les bâtiments.
- Compétence de technicien capable d'encadrer un groupe d'agents.
- Expérience antérieure d'au moins 4 à 5 ans, dans une activité similaire.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il prendra l'arrêté correspondant, avec création d'un nouveau poste en lieu et place de l'ancien.

### III. FINANCES

#### III.1 – Autorisation d'encaissement

Le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur VERNEREY, Assureur, a adressé deux chèques en règlement des sinistres suivants :

portail école : montant 4.486,32 Frs  
vol matériel du 6/05/98 : montant 7.262,58 Frs

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'encaissement de ces deux chèques.

Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au dépôt de vieille ferraille chez la Société KERN à FRANCOIS, un montant de 335,50 Frs a été proposé en règlement par cette Société.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'encaissement de cette somme.

#### III.2 – Commission d'appel d'offres et "aménagement de la rue de l'Eglise"

La Commune, en association avec la Direction Départementale de l'Equipement, avait programmé le début des travaux pour le 15 septembre 98.

En parallèle une demande de prise en charge des frais de reconstruction de la chaussée restait en attente dans les services du Département.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient d'apprendre que les services du Département acceptent de participer au financement complémentaire de ces travaux, pour autant que le chantier soit reporté début janvier 99 (décisions budgétaires du Conseil Général en décembre 98).

**En regard du montant important de la participation attendue**, le Maire propose d'accepter ce report de chantier (pour autant que les travaux soient terminés avant le début du chantier de rénovation du Pont).

Considérant que le contenu du descriptif de l'appel d'offres est fortement modifié (suppression du lot "chaussée") pour des raisons indépendantes de la Commune, décision est prise d'annuler les résultats de la consultation, sachant que les candidats qui s'étaient manifestés seront prochainement sollicités sur la base du cahier des charges, remis à jour, et avec une date de début de travaux fixée au 15 janvier 1999.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la procédure de marché concernant l'aménagement "rue de l'Eglise", en l'attente d'une nouvelle consultation des candidats fin septembre 98.

Le Conseil Municipal entérine, à l'unanimité, cette proposition.

En conséquence, la réunion d'informations organisée au profit des riverains le lundi 7 septembre 98 est reportée fin décembre par souci d'efficacité.

### V. LE DEVENIR DE LA "BOUCLE DU DOUBS"

En raison des échéances décisives pour la Commune, telle que la révision du Plan d'Occupation des Sols et la révision du Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine, il est indispensable que la Commune annonce officiellement la destination des terrains situés dans la Boucle du Doubs.

Depuis plus d'un an le Conseil Municipal a mené une réflexion approfondie. De nombreux contacts ont été pris avec les Communes riveraines et les structures intercommunales.

Enfin, une réunion avec toutes les commissions municipales a été organisée, en Mairie, le 2 septembre 98.

A l'issue de toutes ces consultations, le Maire a souhaité que le Conseil Municipal délibère quant à "l'avenir" de ce secteur du village.

La proposition de délibération se résume ainsi :

*Interposé entre les deux villages d'Avanne et d'Aveney, cet espace naturel est intégralement situé en secteur inondable.*

*Sachant qu'aucune infrastructure lourde ne peut y être construite, les maraîchers ont progressivement abandonné le secteur pour laisser place aux agriculteurs. Cette mutation s'est accélérée lorsque le Département du Doubs a fait l'acquisition des terrains, par ailleurs situés dans l'emprise de la "DUP Grand Canal".*

*Des projets anciens sont restés en sommeil tandis que périodiquement le sujet refait surface dans les discussions tant au plan communal que dans un cadre plus vaste (District, Département).*

*A ce jour, la Commune ne peut continuer à rester dans l'expectative car des échéances précises et décisives apparaissent : le Département du Doubs prépare sa réflexion concernant la politique d'aide à la réalisation de bases de loisirs aquatiques tandis que l'État a confié aux Préfets la définition d'un "projet de développement durable du territoire, Saône - Rhin", (suite à l'abandon du projet du Canal). Par ailleurs le POS de la Commune est en révision et simultanément le "Schéma Directeur de l'agglomération bisontine" se construit rapidement (POS de l'agglomération).*

*Ainsi la Commune doit réfléchir, définir, et afficher ses ambitions très rapidement sous peine de se voir imposer pour les vingt prochaines années un cadre de développement qui ne lui convient pas.*

*Depuis plus d'une année les élus ont engagé une réflexion approfondie concernant d'une part les axes d'évolutions généraux du village et d'autre part le devenir de la boucle du Doubs.*

### **I. UN PROJET DE CREATION DE PLAN D'EAU EN SOMMEIL :**

*Dans la perspective de la réalisation d'un Canal à Grand Gabarit, un premier projet prend forme dans les années 1970 avec objectif de constituer un plan d'eau à usage touristique en "vidant la boucle du Doubs de ses alluvions".*

*La première étape incontournable concerne un projet d'extraction de granulats, préparé dans les années 70, qui est abandonné face à l'hostilité des habitants :*

*trente années d'exploitation et de nuisances*

*des ressources faibles pour la Commune (ou incertaines)*

*le besoin de réaliser et financer une déviation pour le cheminement des camions*

*la présence d'une unité de préparation d'enrobés et d'un stockage de matériaux*

*un village dénaturé par des afflux de population urbaine vers le plan d'eau*

*des charges lourdes pour la collectivité aussi bien en investissements induits qu'en fonctionnement.*

*De larges espaces verts, situés autour de la Boucle du Doubs qui sont neutralisés pour réaliser les structures d'accueil des touristes : parkings, voiries, services, équipements de loisir, ...*

*Les bénéfices d'un tel aménagement restent limités et se résument ainsi :*

*- Un site "d'expansion touristique pour l'agglomération Bisontine" qui valorise la ville capitale.*



Des activités saisonnières pour des entreprises du secteur touristique associées à quelques retombées fiscales pour la Commune.

## **II. LA FIN DU PROJET DE PLAN D'EAU :**

Dans le cadre d'une réflexion municipale organisée depuis juillet 97, il apparaît qu'aucun argument crédible ne permet d'envisager de reprendre ou de poursuivre l'étude d'un plan d'eau.

On peut d'ailleurs rappeler que ce projet a été rejeté par la population du village, voici plus de dix ans, ce qui a conduit le Conseil Municipal de l'époque à abandonner ce projet de plan d'eau.

Un tel projet est porteur de nuisances inacceptables pour les habitants des deux villages, au vu de l'impact sur l'environnement naturel du site et des effets indésirables d'un tel projet sur l'évolution du village. Le Conseil Municipal a décidé de marquer son refus face à tout projet de ce type et prendra rapidement toutes les dispositions nécessaires pour que cette décision soit expliquée et prise en compte dans toutes les réflexions concernant la politique d'aménagement locale, tant au niveau du POS, du SDAB (Schéma directeur de l'agglomération Bisontine), que du "projet de développement durable du territoire Saône - Rhin ".

## **III. UN NOUVEAU PROJET PLUS REALISTE POUR LA BOUCLE DU DOUBS :**

La collectivité dispose d'un vaste espace naturel dans un site de verdure exceptionnel très attractif pour un tourisme "local et paisible". Ainsi actuellement chacun peut observer que ce site présente une forte attractivité pour les promeneurs, randonneurs, cyclistes et autres amateurs d'une nature quelque peu sauvage.

Considérant que le site de la boucle du Doubs ne peut faire l'objet de construction d'infrastructures lourdes dans ce secteur inondable, tout aménagement acceptable doit rester compatible avec les alternances des crues et doit contribuer à modérer ou limiter les effets des crues sur le vieux village.

Cet aménagement doit rester compatible avec un accès difficile entre deux ponts qui ne tolèrent qu'une circulation alternée.

Si le Département du Doubs a réalisé l'acquisition des terrains à la demande du syndicat du plan d'eau, au titre d'accompagnement d'un projet abandonné, il est disposé à rétrocéder ses droits à toute collectivité porteuse d'un projet d'intérêt général.

**Les objectifs du nouveau projet** : les attentes des uns et des autres.

Comment apporter au citadin un lieu de détente situé dans un cadre naturel en valorisant ce site exceptionnel bordé par les rives du Doubs et du Canal et inscrit dans un cirque de verdure au pied du village ?

Il est possible d'exploiter et enrichir cet espace naturel pour répondre aux préoccupations des habitants du village et du voisinage immédiat dans un site de proximité facilement accessible.

Cette hypothèse du développement reste en harmonie avec les projets du village car elle respecte l'environnement du site et elle engendre des flux touristiques faibles donc faciles à intégrer dans la vie du village.

#### **IV. BILAN ET PERSPECTIVES :**

1) *Il n'est pas facile de refermer un dossier délicat après plus de dix ans de sommeil, un dossier qui a fait, à cette époque, l'objet d'un rejet énergique de la population du village.*

*Cependant, le Conseil Municipal a pris la décision de refuser tout projet de création de plan d'eau.*

2) *Aujourd'hui, nous avons choisi de mener une réflexion autour d'un projet d'aménagement vert, très sommaire, respectueux de l'environnement actuel et compatible avec la vie d'un village.*

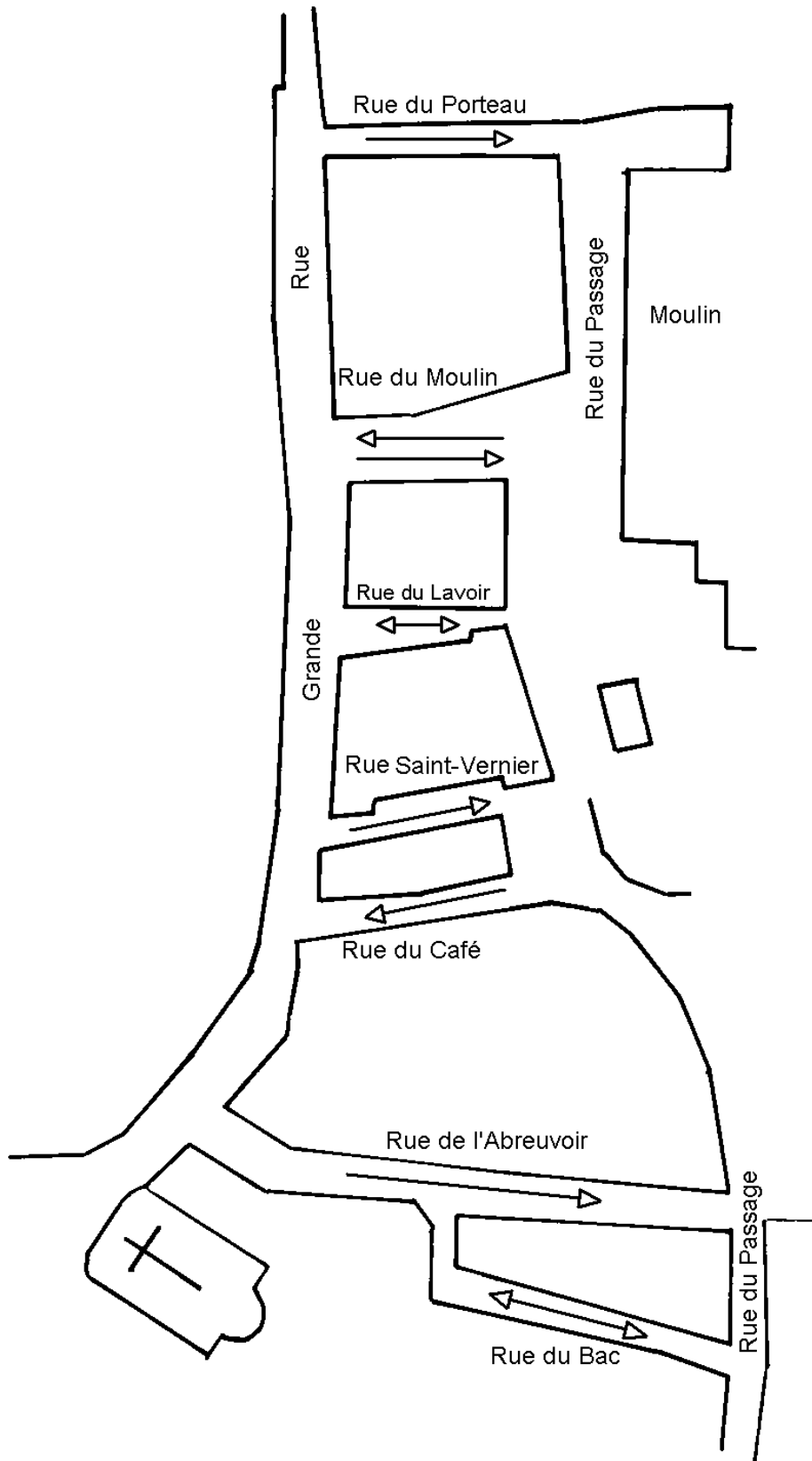
*Cela devrait conduire la Commune à définir le "Schéma d'un Aménagement" qui se concrétisera si l'agglomération Bisontine, par exemple District, accepte d'en prendre en charge la réalisation et le fonctionnement.*

---

Après débat, le Conseil Municipal entérine, à l'unanimité, cette proposition de délibération.

La séance est close à 21h00.

# NOUVEAUX SENS DE CIRCULATION





## SALLE DES JEUNES

### "CHERCHE PRESIDENT ... DESESPEREMENT"

Si notre Commune bénéficie d'une salle des Jeunes, à la disposition des ADOS, depuis de nombreuses années, il faut admettre que les résultats acquis restent toujours fragiles. En l'absence d'un président, pour assurer la relève de Marie Dominique VIVIAN, l'avenir de cette salle sera compromis à échéance brève tandis que les préoccupations de sécurité et responsabilités changeront de nature.

La Municipalité s'associe aux ADOS dans la recherche d'un bénévole chargé d'écouter et d'entendre les uns et les autres puis de tenir le cap des projets pour contribuer à pérenniser le fonctionnement de cette salle que beaucoup de Communes nous envient.

Le Maire  
JP TAILLARD

*Il y a un an, j'écrivais dans ce même bulletin :*

*Le 18 septembre 1997, les services de Jeunesse et Sports faisaient savoir que Monsieur le Préfet, avait agréé l'association...*

*Cette reconnaissance des services de la Préfecture et donc, de Jeunesse et Sports, prouve combien depuis cinq années, les jeunes d'AVANNE-AVENEY et RANCENAY ont su gérer et surtout justifier du bien fondé de la salle, ouverte aux jeunes de 13 ans et plus.*

*Malgré une fermeture d'été un peu plus longue, suite à un cambriolage, **cette salle est ouverte chaque samedi, de 15 heures à 19 heures.***

*Oui, elle ouvrira si une personne veut bien assurer la fonction de président(e) ou partager cette responsabilité à plusieurs.*

*Effectivement, un emploi du temps chargé ne me permet plus de continuer cette tâche qui, je le précise, est très enrichissante. Je suis à la disposition de tous ceux et celles qui se sentent concernés par cette demande.*

*Il serait dommage que les jeunes ne puissent plus se retrouver pour : discuter, jouer et partager des moments ensemble, si ce n'est dans les rues...*

***J'en profite pour remercier les ados de tout ce qu'ils ont pu m'apporter d'amitié, de confiance et de gentillesse.***

M.-D. VIVIAN



UNION SPORTIVE AVANNE-AVENEY



## Section GYMNASTIQUE

La rentrée scolaire c'était hier ou la semaine dernière pour les enfants et les adolescents. Pensons à la rentrée sportive pour tous.

Les trois sections de l'USAA (football, ping pong et gymnastique) nous offrent de multiples possibilités d'activités.

Dès la semaine du 14 au 18 septembre, les cours reprennent à la salle polyvalente d'AVANNE pour les adultes et les jeunes.

### DISCIPLINES ORIENTALES

Le **YOGA** conduit à la maîtrise, à l'équilibre du corps et de l'esprit.

Michèle DESBIEZ assure quatre séances hebdomadaires d'une durée de 1h15 :

- lundi à 19 h ;
- mardi à 20 h ;
- jeudi à 9 h ;
- vendredi à 17 h 30.

Une cinquième séance pourrait être organisée le mardi matin si les demandes le justifient.

Le **DOIN** est une technique d'auto-massage centrée sur la respiration et les manipulations physiques.

Paule DUVERNET reprendra le 22 septembre ses cours le mardi matin de 9 h 30 à 11 h.

Jacques BOYARD (tel : 03 81 52 87 60) est le nouveau responsable de ces deux disciplines.

### GYMNASTIQUE

Jacqueline BELLEC, Martine BELIN, Angéla PANICO et Michèle PY, animatrices diplômées de la FFEPMM (Fédération Française d'Entraînement Physique dans le Monde Moderne) se relayent tout au long de la semaine pour encadrer neuf cours différents de gymnastique.

../..

## **GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN pour ADULTES (GEA)**

Tous les cours se déroulent en musique, avec ou sans matériel, et permettent à des degrés divers de conserver ou d'améliorer capacité musculaire, capacité cardio-pulmonaire, souplesse, endurance et coordination.

- lundi 8 h 45 ;
- lundi 17 h 45 (cours nouveau) ;
- mardi 17 h 45 ;
- mardi 18 h 50 ;
- mercredi 20 h 15.

Le **STRETCHING** est une méthode d'assouplissement associant mouvements et respiration. Il n'est jamais trop tard pour commencer.

- lundi à 10 h.

Le **STEP**, ensemble de coordinations sur marche d'exercice permet de travailler l'endurance physique et cardio-pulmonaire.

- jeudi à 19 h 15.

**LIA** (Low Impact Aerobic) : déplacements rythmés en pas de marche et attitudes gestuelles permettent de créer des variations sur une musique de style disco.

- vendredi à 19 h (nouvel horaire).

Pour les cours de Gymnastique, un certificat médical est à fournir en précisant le rythme d'activité.

Responsable : Jocelyne COPPI au 03 81 52 97 79.

Aussi bien pour les activités gymnastique que pour les disciplines orientales, un cours d'essai gratuit est possible avant toute inscription.

Jocelyne COPPI





## QUELQUES NOUVELLES ...

### LE FOOT : UNE NOUVELLE EQUIPE !

L'assemblée Générale annuelle s'est déroulée le 26 juin 1998 sous la présidence de Michel ROUILLAUD. Il a eu le plaisir de présenter un bilan très positif (équilibre financier, équipe d'encadrement volontaire, bons résultats sportifs, en particulier au niveau des jeunes). Après huit ans de présidence, il souhaite passer le relais.

Le comité s'est étoffé. Il a désigné un nouveau bureau et élu son Président.

La saison 98 – 99 s'annonce bien. Deux équipes seniors disputent les championnats de district en 1<sup>ère</sup> division excellence et 3<sup>ème</sup> division. Une équipe juniors (moins de 17 ans) est créée et chaque catégorie de jeunes est représentée. L'effet "**Coupe du Monde**" joue en faveur des adhésions de jeunes, sauf en catégorie poussins (nés en 89 et 90) où nous faisons appel aux candidats.

La nouvelle équipe est composée de :

*Président :* Pierre BOIREAU  
*Vice-Présidents :* Joseph BERNABEU  
Pierre CANELLE  
Michel ROUILLAUD

*Trésorier :* Daniel BRULPORT  
*Adjoint :* Bruno LECHEVALIER  
*Secrétaire :* Jérôme KOLOPP  
*Adjointe :* Nadine BANCEL

Nous vous présenterons nos actions dans un prochain bulletin.



*Le Président,  
Pierre BOIREAU*

## Informations pratiques

### CONCILIATEUR DE JUSTICE

Par Ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel de Besançon, Monsieur VERCELOTTI Jean, Notaire honoraire, 30 bis rue des Salines-25440 Quingey, a été nommé conciliateur de justice le 2 avril 1998.

Prendre rendez-vous par téléphone au : 03 81 63 69 69.

Le conciliateur de justice peut intervenir dans de nombreuses affaires : problèmes de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage ou de famille, désaccord entre fournisseur et client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture, etc.

Le conciliateur de justice ne peut pas intervenir dans les conflits entre un particulier et l'administration (Etat ou collectivité territoriale).

De même, il ne peut intervenir dans les litiges concernant l'état civil, le divorce, la reconnaissance d'enfant, les pensions alimentaires, la garde des enfants et l'autorité parentale.

Le recours à un conciliateur est entièrement gratuit et peut vous éviter d'engager un procès.

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Comme chaque année la révision des listes électorales sera effectuée du 1er septembre au 31 décembre 1998. Les nouveaux arrivants à Avanne-Aveney peuvent se présenter en mairie pour demander leur inscription laquelle entraînera automatiquement, sans autre formalité, leur radiation de la liste électorale dans leur ancien bureau de vote.

Il est rappelé que les jeunes ayant 18 ans avant le 28 février 1999 sont inscrits d'office (liste établie par l'INSEE).

### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en juillet, août et septembre 1981 et 1982 doivent se faire recenser en mairie entre le 1<sup>er</sup> et le 31 octobre 1998, dernier délai. Se munir du livret de famille.



# FÊTE DU SPORT LES 26 ET 27 SEPTEMBRE 1998

Comme chaque année la route du sport passe par Avanne Aveney.

Le Samedi 26, à l'école d'Avanne, petits et grands pourront goûter aux joies du tatami, le matin de 9h00 à 11h00.

Les adultes intéressés par la pratique du judo pourront prendre tous les renseignements utiles auprès du professeur de judo.

Le samedi après-midi, une rencontre de football opposera une sélection du Conseil Municipal aux vétérans du club d'Avanne-Aveney.

D'autre part, une présentation de speedball aura lieu sur le terrain de handball.

Le dimanche, le circuit cycliste partira d'Ornans à 8h30 et arrivera à Beure à 17h30.

Les amateurs de la petite reine pourront rejoindre, par groupe, le circuit où bon leur semblera.

Pour tout renseignement, contacter Monsieur COPPI au 03.81.52.97.79.

A tous, bon week-end sportif.

## SECRETARIAT DE MAIRIE D'AVANNE-AVENEY

---

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : de 10h00 à 12h00
  - Mardi : de 10h00 à 12h00
  - Mercredi : de 10h00 à 12h00
  - Jeudi : de 17h00 à 19h00
  - Vendredi : de 10h00 à 12h00
  - Samedi : de 10h00 à 12h00
- 

Téléphone : 03 81 41 11 30  
Télécopie : 03 81 51 39 17

---

Nouveau

Adresse e-mail : [avanne.aveney@wanadoo.fr](mailto:avanne.aveney@wanadoo.fr)

---

9, rue de l'Eglise – 25720 AVANNE-AVENEY

